



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand
STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nadine MARION représentée par Maylis COSTAMAGNO
Fabien MICHEL représenté par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15

MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Monsieur Le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'il est souhaitable d'établir des modalités
concernant les procédures de mise en concurrence des entreprises lors de la passation de
Marchés Publics.

Il précise que toute mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée
doit respecter un degré suffisant de publicité adéquat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les modalités suivantes :

Pour les achats inférieurs à 15 000€ HT:

Achats pouvant être effectués sans mise en concurrence ni publicité préalable
conformément au code des marchés publics ou mise en concurrence par la consultation
écrite d'au moins 3 entreprises.

Pour les achats d'un montant supérieur à 15 000€ HT jusqu'à 50 000€ HT inclus:

Affichage de l'avis public à la concurrence sur le site internet « emarches.dracenie.com » et
éventuellement recours à une publicité dans un journal d'annonces légales ou spécialisées
permettant une ouverture maximale de la concurrence et saisine de la Commission d'appel
d'offres pour avis.

Pour les achats d'un montant supérieur à 50 000€ HT jusqu'au seuil du code des marchés
publics pour les procédures formalisées en cas de marchés de fournitures et de services et
jusqu'au 1 000 000€ HT inclus en cas de marchés de travaux:

Avis d'appel public à la concurrence dans un bulletin d'annonces légales approprié et sur le
site internet « emarches.dracenie.com » et éventuellement, si elle est nécessaire, dans la
presse spécialisées et saisine de la Commission d'appel d'offres pour avis.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

